

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : transfert des départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand/Paris de Paris Gare de Lyon vers la Gare de Paris Bercy

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et Paris représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du Territoire ».

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers Paris et l'Ile-de-France.

Considérant que la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées de la ligne Clermont-Ferrand Paris en Gare de Paris Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

Considérant que la Gare de Paris Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

Considérant que ce transfert en Gare de Paris Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un coté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris Bercy,

Le Conseil municipal de Echandelys se prononce ce jour à 9 voix pour et 1 abstention, contre le transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : ligne SNCF Clermont-Ferrand/Paris - soutien à l'AMF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'apporter son soutien à la motion concernant la ligne SNCF TEOZ Clermont-Paris, adoptée par le conseil d'administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme lors de sa réunion du 19 mai dernier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : concours du Receveur, attribution d'indemnité à Mme BARRAL Pascale

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat.

Le Conseil Municipal considérant les services de Madame BARRAL Pascale en sa qualité de conseiller financier de la commune, décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%, par an, à compter du 8 avril de l'année 2011 et ce jusqu'à la fin de sa mission.
- Que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à MME BARRAL Pascale, Receveur Municipal.

Fait et délibéré, par arrêté interministériel, en date du 6/07/1956, modifié par celui du 16/12/1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion alloué aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics.

La dépense sera imputée comme suit : article 6225

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : DM

Afin de procéder à l'achat de divers mobiliers et d'effectuer des travaux nécessaires au fonctionnement de la cantine scolaire comprenant la mise aux normes de l'électricité, l'achat et la pose d'un lave mains et d'une table en inox, le Conseil municipal décide :

- de créer l'opération N° **147- TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE**
- de procéder aux virements de crédits suivants :

• **2315-145 : - 2 150 €**

• **2184-137 : + 150 €**

• **2313-147 : + 2 000 €**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : remboursement abonnement ligne téléphonique du Relais

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au changement de gérant du Relais de la Fontaine la ligne téléphonique du multiple rural a été interrompue. Suite à son intervention et afin d'éviter que la situation se reproduise dans l'avenir, il a été convenu avec les services de France Telecom de mettre la ligne au nom de la commune. Il a été décidé avec les gérants que les frais d'installation seraient à la charge de la mairie et les frais d'abonnements et de communications à leur charge. La première facture est arrivée en juin et elle regroupait les frais d'installation et d'abonnements. La commune s'est acquittée de la totalité de la somme, mais il serait souhaitable que les gérants remboursent le montant des abonnements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De demander aux gérants du Relais de la Fontaine le remboursement de la somme correspondant aux abonnements de la ligne téléphonique, soit 70,77 €
- D'autoriser Madame le Maire à agir de même si une telle situation venait à se reproduire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme élaboré par Monsieur le Préfet et présenté aux membres de la CDCI le 21 avril 2011. Il informe l'assemblée qu'il est prévu de regrouper la Communauté de communes du Haut-Livradois avec la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat. Conformément à la loi, Monsieur le Préfet souhaite recueillir l'avis des conseils municipaux concernés par cette modification.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Echandelys, se prononce à l'unanimité des présents contre le regroupement avec la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat et pour le maintien en l'état de la Communauté de Communes du Haut-Livradois.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : convention d'utilisation et de service de « Web 63 »

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil général du Puy-de-Dôme propose aux communes rurales du département un partenariat entre le CG, l'ADeP, et les collectivités afin d'aider ces dernières à créer leur site internet. Pour ce faire, il est nécessaire qu'une convention entre les trois partenaires soit signée afin de définir les modalités et conditions générales d'utilisation de « Web 63 ». Elle précise que l'acquisition du site est proposée, avec une assistance en ligne pour 127 €/an. Grâce à cet outil, les communes pourront communiquer et proposer des services en ligne à leurs administrés, assurer leur promotion et permettre les procédures de dématérialisation des actes administratifs et financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention permettant l'utilisation de « Web 63 ».

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : vente de terrains sectionnaux pour emprises périmètres de protection

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 28 mai 2011, il a donné son accord pour la vente de terrains sectionnaux appartenant aux habitants de Labat, Chabreyras, le Buisson et le Buisson/Faux Planta. Elle rappelle qu'en l'absence de commission syndicale, le conseil municipal à compétence pour autoriser cette vente et qu'en vertu de l'article L2411-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les électeurs des sections concernées n'ont pas à se prononcer sur ces ventes de terrains qui sont destinés à l'implantation des Périmètres de Protection des captages et de ce fait résultent d'opérations d'intérêt public.

Ouï cet exposé, le conseil municipal prend acte de cet article du CGCT et l'approuve.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ECHANDELYS**

Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le 1^{er} juillet deux mil onze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., SIMONDET J.C., ROUX M., COUDERT Y.

Absent : DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

Objet : nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf

Madame le Maire expose :

La commune d'Arfeuilles, département de l'Allier, par délibération en date du 8 avril 2011,

La communauté de communes du :

HAUT LIVRADOIS composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chamnon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet-Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint Amant Roche Savine, Saint Bonnet le Bourg, Saint Bonnet le Chastel, Saint Eloy la Glacière, Saint Germain l'Herm, et Sainte Catherine du Fraisse, par délibération en date du 20 décembre 2010,

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 22 février et 28 avril 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord aux adhésions précitées.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**